



Morlaix Communauté
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

Arrêté A20-230

Objet : Convention de participation 2020 avec le syndicat mixte de l'Horn pour les actions hors Gemapi

Le Président de Morlaix Communauté :

*Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment son article 1 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

Considérant la dissolution du Syndicat de la Penzé depuis le 1^{er} janvier 2020 et le transfert de ses compétences à Morlaix Communauté ;

Considérant le portage des actions hors Gemapi par le Syndicat Mixte de l'Horn sur le Bassin Versant de l'Horn au Frou, incluant la commune de Guiclan ;

ARRÊTE

Article 1

La convention de participation aux actions hors Gemapi du Bassin Versant de l'Horn au Frou portées par le Syndicat Mixte de l'Horn liait auparavant le syndicat et le syndicat de la Penzé notamment.

A la dissolution de ce dernier, les contributions financières sont reprises par les communes qui le constituaient. Or, la commune de Guiclan a déjà fait l'objet de la majoration du prix de l'eau distribuée par Morlaix Communauté pour le financement des actions hors Gemapi de la communauté.

Morlaix Communauté ayant repris les compétences du syndicat de la Penzé, la collectivité devient l'interlocuteur du Syndicat Mixte de l'Horn sur les actions hors GEMAPI mises en œuvre sur la partie de Guiclan située sur les sources du Bassin Versant de l'Horn.

Article 2

Le versement de la contribution donnera lieu à la signature d'une convention de participation d'un montant de 1 631 € pour Morlaix Communauté au titre de l'année 2020.

Article 3

Le Directeur général des services de Morlaix Communauté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet du Finistère.

Fait à Morlaix, le 6 juillet 2020

Le Président,
Thierry Piriou